

**GOTTI-JIMMY**  
**APPT 72 Bat C Résidence**  
**Tamarina 72 TER Avenue**  
**Eudoxie Nonge**  
**97490 Sainte-Clotilde**  
**Mobile : 0692 75 95 51**

**32 ans, Célibataire**  
**Permis B + Véhicule**  
**Disponible**



## **Agent Privé de Protection de Personnes**

### **FORMATIONS PROFESSIONNELLES :**

- 2013 : Organisme Professionnel Groupe 9 Academy (Garde du Corps)
- A3P (Agent Privé De Protection de Personnes) Niveau 4 (BAC) Inscrit au RNCP
  - CPA (Conducteur Privé d'Autorité)
  - LOCKUP System Police Combat USA Self-Défense Américaine adapté pour la maîtrise d'individus violents
  - Techniques de Positionnement d'escorte et d'urgences, Débarquement / Embarquement
  - Application des Techniques d'escortes en déplacements urbains
  - Théorie et Mise en pratique du code Tanko (Méthode et Procédure Opérationnelles)
  - Mise en application de techniques élémentaires sur situations avancées et situations dégradés
  - Gestion d'une situation à risque
  - Médiation de gestion d'une situation conflictuelle
  - Stress d'analyse et outils de parcours d'application
  - Cadre législatif d'une intervention
  - Restitution et Synthèse
  - Application des acquis en mission de simulation
- 2011 : Organisme [I.D.S.P.R] (Institut Départemental de Sécurité et de Prévention des Risques)  
A.Q.S.P (Agent Qualifié de Sécurité et Prévention) Niveau 5 (CAP, BEP) Inscrit au RNCP
- 2006 : Organisme [I.D.S.P.R] (Institut Départemental de Sécurité et de Prévention des Risques)  
S.S.I.A.P1 (Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) Coefficient 140
- 2001-2003 : Lycée Professionnel de l'Horizon (CAP Carrelage)
- 2000-2001 : Lycée Professionnel de l'Horizon (BEP Electrotechnique)

### **Expériences professionnelles**

- 2015 : Chef d'équipe de la sécurité des biens et des personnes
- 2013-2014 : Agent Privé de Protection de Personnes des VIP
- 2006-2013 : Chef d'équipe de la sécurité des biens et des personnes
- Agence Privée de Gardiennage (COP'S Sécurité) (Est Sécurité Réunion) (BJSP) (BSP)
  - Responsable des moyens humains et matériels mise à disposition en milieu Interne/Externe dans la grande distribution
- 2005-2006 : Société Privée de Sécurité COP'S Sécurité Contrat de Professionnalisation
- CAP Agent de Sécurité et de Prévention
  - Apprentissage théorique au centre de formation
  - Dressage de chien au chenil, connaissance cynotechniques acquises
  - Vacation sur site Privé (Brasserie de Bourbon Quai-Ouest)
  - Télé sous-surveillance entrées /sortie du site, vérification des véhicules + main courante

### **Diplômes :**

- 2013 :- A3P (Agent Privé De Protection de Personnes) Niveau 4 (BAC) Inscrit au RNCP
- CPA (Conducteur Privé d'Autorité)
  - Certificat Américain LOCKUP System Police Combat USA
  - SST (Certificat Sauveteur Secouriste du Travail)

- 2011 : A.Q.S.P (Agent Qualifié de Sécurité et Prévention) Niveau 5 (CAP, BEP) Inscrit au RNCP
- 2006 : S.S.IA.P1 (Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) Coefficient 140
- 2003 : CAP (Carrelage, Mosaïque)

**Divers :**

- Course à Pied
- Sports de Combat
- Musculation

**ÉLU**  
**BODYGUARD TRAINING CENTER**



**WORLD**



**GROUPE 9**  
TRAINING & OPERATIONS

**1er centre en France à avoir un titre homologué en Protection Rapprochée**

**Elu en 2014 dans le Top10 des meilleurs centres de formation au monde.**



CONTACT@GROUPE9.COM



WWW.GROUPE9.COM

❖ Pionnier & leader en France  
❖ Elu en 2014 dans les 10 meilleurs centres au monde

FORMATION

# PROTECTION RAPPROCHÉE

TITRE PROFESSIONNEL HOMOLOGUÉ

DU 16 MARS AU 24 AVRIL 2015



## GROUPE 9 ACADEMY

Vu la qualité d'organisme de Formation, déclaration d'activité enregistrée sous le 93830381783 conformément aux dispositions de l'article R. 921-5 du code du travail  
Vu, les procès-verbaux du jury d'examen en date du **15/11/13**

**Monsieur GOTTI Jimmy**

À subi avec succès les épreuves exigées pour l'obtention du Titre

**Agent Privé de Protection de Personnes**

**Titre homologué - Niveau IV - enregistré au RNCP  
Code NSF 344-Journal Officiel du 05/03/2013.**

Lors du stage réalisé au sein de **GROUPE 9 ACADEMY**, du **30/09/13** au **15/11/13**

**DEFOURNEAUX Christian**  
Président du jury

**Pierrick COLIN**  
Directeurs du centre de formation

SIRET 491 373 22100028 Le Plan Oriental 83440 Montauroux  
[www.groupe9-academy.fr](http://www.groupe9-academy.fr)



Certifié ISO 9001 par





**GROUPE 9 ACADEMY**

Vu la qualité d'organisme de Formation, déclaration d'activité enregistrée sous le 93830381783 conformément aux dispositions de l'article R. 921-5 du code du travail atteste que

**Monsieur GOTTI Jimmy**

À suivi le module de formation

**CONDUCTEUR PRIVE D'AUTORITE - CPA**

Lors du stage réalisé au sein de Groupe 9 Academy, du **07/10/13** au **18/10/13**

**Pierrick COLIN**

Directeurs du centre de formation

SIRET 491 373 22100028 Le Plan Oriental 83440 Montauroux  
[www.groupe9-academy.fr](http://www.groupe9-academy.fr)





**LOCKUP**  
POLICE COMBAT SYSTEMS

# CERTIFICATE OF COMPLETION

GOTTI Jimmy

**L.O.C.K.U.P.® Police Combat**  
**SEMINAIRE INITIAL**

Course Title  
**14** Hours

Pierrick COLIN

Signature

22/10/2013

Date

*[Signature]*

L.O.C.K.U.P. Police Combat System Founder  
WWW.POLICECOMBAT.COM

José-Manuel NACHARO

Signature

Date

Certifié ISO 9001 par



*For how you train ... so shall you fight.®*

[WWW.GROUPES.COM](http://WWW.GROUPES.COM)

## LOCKUP COMBAT SYSTEM EUROPE

**GROUPE 9 ACADEMY** est le représentant exclusif de LOCKUP en Europe.

C'est le seul organisme extérieur pour lequel Kevin DILLON a délégué la capacité à enseigner sa méthode.



**Lieutenant Kevin Dillon (Ret)**

**Fondateur de LOCKUP COMBAT**

En tant qu'instructeur "SWAT" et tactiques de combat Police depuis 1988, le Lieutenant Dillon a développé et enseigné L.O.C.K.U.P. © Police Combat System.

L.O.C.K.U.P.®, un acronyme de 'Law Officers Combat Kinetics, Unarmed Panoply,' est une approche complète de combat, basée sur des concepts « gross motor skill » (techniques aux applications simples et réalistes), qui en augmentant l'efficacité de l'application, réduit considérablement les risques de blessures aux citoyens et aux agents.



**Les responsables de LOCKUP COMBAT SYSTEM  
& les dirigeants de GROUPE 9 ACADEMY**



**Sergent Geoffrey Anderson (Ret)**

Le Sergent Anderson est un instructeur à temps plein des policiers du Connecticut et du Conseil des normes de formation.

Il est l'instructeur en chef pour le Connecticut des programmes « Connecticut Arrest and Control Combative (L.O.C.K.U.P.®) programs »

# SNOFOPS

fondé en 1988

Syndicat National des Organismes de Formation en Prévention et Sécurité

N° 24 / 2011 / 001759



Je soussigné **Gérard PARRIMOND**, Président du SNOFOPS,

atteste que **Jimmy GOTTI**, né le 03 juillet 1983 à CARPENTRAS (83), a suivi la formation intitulée

## AGENT QUALIFIÉ DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION

**A. Q. S. P.**

Titre professionnel certifié de niveau 5 - Arrêté du 1<sup>er</sup> Juillet 2008 (J.O. du 06.07.08)

(conforme aux dispositions du décret du 06/09/2005 modifié)  
Code NSF 344 t

qui s'est déroulée du **21 février 2011** au **08 avril 2011** dans les locaux de l'organisme : **IDSPR (La Réunion)**

Après examen de certification, il en résulte que **Jimmy GOTTI**  
a satisfait à toutes les épreuves de qualification.

A Villeneuve-la-Garenne, le **08 avril 2011**

Syndicat National des Organismes  
de Formation en Prévention et Sécurité  
SNOFOPS : 62 quai d'Asnières  
92390 Villeneuve-la-Garenne  
Tél 01 47 92 09 29 - Fax 01 47 99 09 02  
**Gérard PARRIMOND**  
Président

SNOFOPS - Syndicat National des Organismes de Formation en Prévention et Sécurité  
62, quai d'Asnières - 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE  
Tél. 01 47 92 09 29 - Fax 01 47 99 09 02 - www.snofops.org

I.D.S.P.R



## DIPLOME

D'AGENT DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE  
ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

S.S.I.A.P. 1



Tu le procès verbal du jury d'examen en date du 9 octobre 2006 déclarant que  
Monsieur **GOTTI Jimmy** né le 3 juillet 1983 à **CARPENTRAS (84)**  
a subi avec succès les épreuves exigées pour l'obtention du diplôme d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes  
telles que définies dans l'arrêté du 2 mai 2005

délivre à Monsieur **GOTTI Jimmy** le diplôme référencé n° 974 - 8867 - 1 - 2006 - 00082

Fait à Sainte-Anne, le 9 octobre 2006.

Le directeur du centre,

Nom : **HUET Fernand**

Signature :



Le président du jury,

Nom : **THOMAS Bernard**

Grade : Lieutenant

Signature :



**I.D.S.P.R**



## ATTESTATION DE STAGE

REMISE A NIVEAU S.S.I.A.P. 1



Monsieur GOTTI Jimmy  
Né le 8 juillet 1983 à Carpentras (84)  
Titulaire du diplôme SSIAP 1 n° 974/3367/ 1/2006/00032  
A suivi le stage de remise à niveau SSIAP 1 du 11 au 13 février 2014  
Au 224, boulevard Jean Faurès - 97490 Sainte Clotilde

Coordonnées de l'organisme de formation : Institut Départemental de Sécurité pour la Prévention des Risques  
224, boulevard Jean Faurès - 97490 Sainte Clotilde

Numéro d'agrément : n° 3367

Fait à Sainte Clotilde, le 13 février 2014  
Le directeur de l'Institut  
Nom : HUET Bernard  
Signature



# CERTIFICAT DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

N° **0791/2011/SST-1/07**

Monsieur  Madame

Prénom :

**JIMMY**

Nom :

**GOTTI**

Né(e) le : **03/07/1983**

Certificat délivré le : **16/10/2013**

Valable jusqu'au :

**16/10/2015**

Le titulaire

Le responsable

du dispensateur de la formation



Le titulaire de ce certificat est réputé détenir l'unité d'enseignement "**Prévention et secours civiques de niveau 1**" (PSC 1) (arrêté du 5 décembre 2002 et article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

M Jimmy Jean Alain GOTTI  
BAT A 4 EME ETAGE 20 ROUTE LE CESAR  
MONTGAILLARD  
97400 SAINT DENIS France

Le Président de la commission interrégionale  
d'agrément et de contrôle Océan Indien

ST DENIS, le 05 juin 2012

### VU :

- le livre VI du code de la sécurité intérieure ;
- le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;
- le décret n° 2005-1123 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à la qualification professionnelle des dirigeants et à l'aptitude professionnelle des salariés des agences de recherches privées ;
- le décret n° 2009-137 du 9 février 2009 modifié relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité définies à l'article 1er, à l'article 11-8 et à l'article 20 de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 ;
- le décret n°2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité ;
- l'arrêté du 23 décembre 2011 portant création des commissions interrégionales d'agrément et de contrôle du Conseil national des activités privées de sécurité ;
- l'arrêté du 7 février 2012 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2011 portant création des commissions interrégionales d'agrément et de contrôle du Conseil national des activités privées de sécurité ;
- la demande présentée le 10/05/2012 par Monsieur Jimmy Jean Alain GOTTI, né le 03/07/1983 à CARPENTRAS, en vue d'obtenir une CARTE PROFESSIONNELLE ;

Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que le demandeur n'a pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice d'activités privées de sécurité et qu'il justifie valablement de son aptitude professionnelle ;

### Décide

**Une carte professionnelle comportant le numéro CAR-974-2017-06-04-20120230886 est délivrée à Monsieur Jimmy Jean Alain GOTTI, né le 03/07/1983 à CARPENTRAS. Cette carte professionnelle expire le 04 juin 2017.**

**Elle autorise son titulaire à exercer durant la période de validité de la carte la ou les activités suivantes :**

- Surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage

  
Benoît HUBER

En application de l'article 5 du décret n° 86-1099 du 10 octobre 1986 modifié relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection, la délivrance du numéro de carte professionnelle entraîne, pour l'employeur, l'obligation de délivrer au salarié une carte professionnelle matérielle propre à l'entreprise.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données enregistrées. Ce droit peut s'exercer par simple demande en écrivant à la commission interrégionale d'agrément et de contrôle qui a délivré la carte professionnelle.

ADRESSE POSTALE : Place du Barachois 97405 SAINT-DENIS - STANDARD 02 62 40 77 77  
ADRESSE INTERNET : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

## Conseil National des Activités Privées de Sécurité

Le Président de la commission interrégionale  
d'agrément et de contrôle Océan Indien

M Jimmy Jean Alain GOTTI  
appt 72 bât C résidence tamarina 72 ter rue  
eudoxie nonge  
97490 SAINTE CLOTILDE France

ST DENIS, le 08 janvier 2014

**VU :**

- le livre VI du code de la sécurité intérieure ;
- le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;
- le décret n° 2005-1123 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à la qualification professionnelle des dirigeants et à l'aptitude professionnelle des salariés des agences de recherches privées ;
- le décret n° 2009-137 du 9 février 2009 modifié relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité définies à l'article 1er, à l'article 11-8 et à l'article 20 de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 ;
- le décret n°2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité ;
- l'arrêté du 23 décembre 2011 portant création des commissions interrégionales d'agrément et de contrôle du Conseil national des activités privées de sécurité ;
- l'arrêté du 7 février 2012 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2011 portant création des commissions interrégionales d'agrément et de contrôle du Conseil national des activités privées de sécurité ;
- la demande présentée le 16/12/2013 par Monsieur Jimmy Jean Alain GOTTI, né le 03/07/1983 à CARPENTRAS, en vue d'obtenir une CARTE PROFESSIONNELLE ;

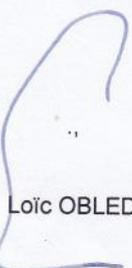
Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que le demandeur n'a pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice d'activités privées de sécurité et qu'il justifie valablement de son aptitude professionnelle ;

### Décide

Une carte professionnelle comportant le numéro CAR-974-2019-01-07-20140230886 est délivrée à Monsieur Jimmy Jean Alain GOTTI, né le 03/07/1983 à CARPENTRAS. Cette carte professionnelle expire le 07 janvier 2019.

Elle autorise son titulaire à exercer durant la période de validité de la carte la ou les activités suivantes :

- Protection physique des personnes



Loïc OBLED

En application de l'article 5 du décret n° 86-1099 du 10 octobre 1986, la délivrance du numéro de carte professionnelle entraîne, pour l'employeur, l'obligation de délivrer au salarié une carte professionnelle matérielle propre à l'entreprise.

Conformément à l'article 2 du décret n° 2005-1124 du 6 septembre 2005, l'instruction de votre demande peut donner lieu à la consultation des traitements automatisés de données personnelles mentionnés à l'article 21 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données enregistrées. Ce droit peut s'exercer par simple demande en écrivant à la CIAC ayant reçu le dossier.

ADRESSE POSTALE : 9-11 rue de la Victoire 97400 SAINT-DENIS DE LA REUNION - STANDARD 02 62 40 77 77  
ADRESSE INTERNET : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)